

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard . . . . . 01.40.58.75.00  
Annonces . . . . . 01.40.58.77.56  
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 130 - page 12**

**09 - Ariège**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons.

**ACAVAL.**

*Objet* : regrouper les cavaliers-randonneurs de loisirs aux alentours de Sainte Croix Volvestre afin : de développer le goût et la pratique du tourisme équestre, de la randonnée et plus largement de l'équitation de loisir sous toutes ses formes ; recenser, aménager, préserver et développer les itinéraires et leurs continuités pour randonner en tous lieux et toutes communes du département de l'Ariège-Haute Garonne, d'obtenir et préserver la circulation des cavaliers randonneurs, notamment l'accès aux chemins ruraux et à toutes voies ; veiller à la protection et à la conservation des chemins ruraux ; représenter et défendre les intérêts des cavaliers d'extérieur et de prendre toute initiative concernant les actions à mener, auprès de toute instance même s'ils s'agit d'un acte de portée locale ; participer au balisage et à l'entretien des sentiers de randonnée ; organiser toute manifestation se rattachant directement ou indirectement à l'équitation d'extérieur ; régir et organiser les activités de loisirs et tourisms liées à l'utilisation des équidés, ainsi que les manifestations équestres relatives à ces activités, proposer sa participation à toutes structures constituées en vue de faciliter ou de promouvoir la randonnée équestre, le recensement et l'aménagement d'itinéraires, la création de gîtes d'étapes et l'information relative à la randonnée équestre en vue de participer à l'aménagement de l'espace de d'oeuvrer pour la conservation et l'amélioration des patrimoines naturels, l'association, émanation locale du mouvement EquiLiberté, adhère pleinement au Manifeste EquiLiberté.

*Siège social* : Le Berreté, 09230 Sainte-Croix-Volvestre.

*Date de la déclaration* : 9 novembre 2016.